

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 812

3 avril 2008

### SOMMAIRE

AB Auto S.à r.l. ....	38939	Lilas S.à r.l. ....	38954
Assumption S.A. ....	38942	L&O Metal Company ....	38976
Assumption S.A. ....	38962	LSF Ichigaya Investments S.à r.l. ....	38956
Blairston Trade S.à r.l. ....	38973	Lux Cem International S.A. ....	38952
Blairston Trading S. à r.l. ....	38947	Maguro I S.A. ....	38962
Dahlia A SICAR S.C.A. ....	38939	MF12 S.à r.l. ....	38950
Discovery S.A. ....	38947	Millicom International Cellular S.A. ....	38939
Easy View ....	38955	Pascha Holding S.A. ....	38976
EPF Holdings 16 S.à r.l. ....	38950	PGF II S.A. ....	38948
ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l. ....	38952	PM France 2 S.à r.l. ....	38950
Etraph Finance S.C.A. ....	38937	PM France Office Investments S.à r.l. ....	38947
Eudemis S.A. ....	38972	PM France Office S.à r.l. ....	38947
European Life Settlements Investments S.à r.l. ....	38961	ProCompetence ....	38930
Eurosapience Advisory S.A. Holding ....	38953	Ratatouille Sàrl ....	38972
Expertise & Control ....	38952	RCG Management S.à r.l. ....	38961
Finbag S.A. ....	38937	Reif 4 S.à r.l. ....	38930
Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	38930	Sawyer S.à r.l. ....	38971
Grant Thornton Tax & Accounting ....	38952	Second Property Growth Fund S.A. ....	38948
Grizzly Partners S.A. ....	38952	Spark Invest S.à r.l. ....	38971
Happy Quick S.A. ....	38941	Thamesline S.A. ....	38953
ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l. ....	38955	THEISEN, Agence Principale d'Assurances S.à r.l. ....	38941
Imagine Re Beta ....	38930	THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l. ....	38941
Innova Financial Holding S.à r.l. ....	38971	TIL Finance Luxembourg S.à r.l. ....	38976
International Technology Investments S.A. .....	38972	Trahern Capital S.à r.l. ....	38942
KEBT Europe, Luxembourg Branch ....	38953	Vasto S.A. ....	38954
Korest S.à r.l. ....	38941	Velasquez S.A. ....	38950
Le Foyer de la Femme ....	38954	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	38939

**ProCompetence, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 février 2008.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2008035134/206/13.

(080037586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Imagine Re Beta, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 février 2008.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2008035135/206/13.

(080037627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008035137/242/12.

(080037636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Reif 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 136.780.

## STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh day of February.

Before us M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, acting in replacement of M<sup>e</sup> Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depository of the present deed.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l, a Luxembourg company having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507,

represented by Mr. Max Mayer, employee, having his professional address in Luxembourg-Eich,

by virtue of a proxy given under private seal given on January 29th, 2008.

Said proxy shall be signed ne varietur by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the private limited liability company is REIF 4 S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg -City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 4.** The Company's object is:

a) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

b) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

c) For purposes of article 4.a), a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

d) The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

e) The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

f) In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial «transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31,1929 on holding companies

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into two hundred fifty (250) shares of fifty euros (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

**Art. 7.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** Shares may be freely transferred, in case of a single Shareholder.

Transfer of Shares inter vivos to non- Shareholders may only be made by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 10.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the Shareholders do not put an end to the Company.

**Art. 11.** The Company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be Shareholders (each a manager and collectively the Managers). They are appointed by the general meeting of Shareholders for an undefined period and they can be removed at any time without cause. They constitute the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

**Art. 13.** Any two Managers may delegate their representation powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 14.** The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 15.** Decisions of Shareholders are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one Shareholder the sole Shareholder will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of Shareholders.

The resolutions taken by the sole Shareholder will be set down in the form of minutes.

**Art. 16.** In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Art. 17.** The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

**Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

In case of dissolution of the company each Shareholder will draw, before any distribution, the nominal amount of his Shares in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the Shareholders. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 20.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 21.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31st, 2008.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the appearing declares to subscribe the whole capital. All the Shares have been paid up of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Estimation - expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 1,800

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named Shareholder exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérants) of the Company for an undetermined period: BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., prenamed.

The registered office of the company is fixed at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507,

représentée par M. Max Mayer, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg-Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé donne le 29 janvier 2007.

Laquelle procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de REIF 4 S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

**Art. 4.** L'objet de la Société est:

a) De fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

b) D'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

c) Pour les besoins de l'article 4.a), une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

d) La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes {notes} de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

e) La Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

f) Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante euros ( EUR 50) chacune, (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

**Art. 7.** Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

La cession de Parts inter vivos à des non-Associés ne peut se faire que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** La Société est gérée par deux ou plusieurs Gérants nommés par résolution des Associés (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision des Associés.

**Art. 12.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué par deux Gérants.

**Art. 13.** Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télex ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

**Art. 15.** Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'Associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 16.** En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

**Art. 19.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

En cas de dissolution de la Société, chaque Associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des Associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

38937

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

*Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentant constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il lui en a été justifié.

*Evaluation - frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.800 EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les Associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l, préqualifiée,

2) Le siège social est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, Relation: LAC/2008/6169. - Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 mars 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008035109/206/371.

(080037091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Etraph Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.840.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008035147/242/12.

(080037701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Finbag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.744.

—

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, FINBAG S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 57.744, constituée en date du 24 décembre 1996 par acte notarié passé par devant Maître Camille Hellinckx de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 199 du 22 avril 1997.

Les statuts ont été modifiée en date du 26 février 2002 par acte notarié passé par devant Maître Jean Seckler, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1063 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Dupont, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

I.- Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

II.- Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2762 du 30 novembre 2007 contenant absorption par la société BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.;

2. Décharge à accorder aux organes de la société;

3. Disposition à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

4. Divers.

#### *Exposé*

Le président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 26.10.2007, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration de deux sociétés;

(1) la société anonyme de droit luxembourgeois BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S. A. ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, société absorbante;

(2) la société anonyme de droit luxembourgeois FINBAG S.A. ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont, société absorbée;

Ledit projet a été publié au Mémorial C numéro 2762 du 30 novembre 2007.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 30 septembre 2007, limité toute fois à ses effets comptables et fiscaux, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de ladite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposées et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 26 octobre 2007 entre la société absorbée FINBAG S.A. et la société absorbante BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A., de les ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet à la date du 30 septembre 2007.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Troisième résolution*

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ce même jour, les actionnaires de la société absorbante italienne seront appelés à approuver également le projet de fusion, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présents pour requérir la radiation de l'inscription de la société, lorsque la fusion sera définitivement réalisée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: A. Fernandes, C. Petit, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008. LAC/2008/1176. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035198/5770/65.

(080037276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Dahlia A SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008035145/242/13.

(080037693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 mars 2008.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2008035129/206/13.

(080037551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008035139/242/12.

(080037658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**AB Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 125.232.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olimpio De Freitas Gaudêncio, gérant de société, né à Vinha da Rainha/Soure (Portugal) le 27 mai 1974, demeurant à L-1835 Luxembourg, 3, rue des Jardiniers;

2.- Monsieur Jean-Sébastien Negroni, gérant de société, né à Revin (France) le 13 novembre 1977, demeurant à F-57070 Metz, 22, rue de Gascogne.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AB AUTO S.à r.l., avec siège social à L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 7 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 913 du 18 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1888 du 5 septembre 2007, ci-après la «Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125.232.

II.- Le capital social fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Olimpio De Freitas Gaudêncio, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) à Monsieur Jean-Sébastien Negroni, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III.- Ensuite, Monsieur Olimpio De Freitas Gaudêncio, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinquante (50) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Jean-Sébastien Negroni, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

En outre, le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

V.- Ensuite, Monsieur Jean-Sébastien Negroni, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à la susdite cession de parts sociales, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Jean-Sébastien Negroni, gérant de société, né à Revin (France) le 13 novembre 1977, demeurant à F-57070 Metz, 22, rue de Gascogne.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Olimpio De Freitas Gaudêncio, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique jusqu'à ce jour lui est accordée.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant unique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Sébastien Negroni, préqualifié.

La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

#### *Troisième résolution*

VI.- Monsieur Jean-Sébastien Negroni, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: O. De Freitas Gaudêncio, J.-S. Negroni, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008. Relation: LAC/2008/7726. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mars 2008.

T. Metzler.

Référence de publication: 2008035255/222/70.

(080036993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. THEISEN, Agence Principale d'Assurances S.à r.l.).**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 87.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mars 2008.

H. Beck  
Notaire

Référence de publication: 2008035212/201/13.

(080037089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Happy Quick S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 65.185.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 50696 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2008035216/211/11.

(080036927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Korest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 80.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois KOFIPARTS S.A., avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C numéro 328 du 5 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce près du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 74.359, associée dans la société ci-après désignée,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Louis Koener, commerçant, demeurant à L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains, avec pouvoir d'engager ladite société par sa seule signature, tel qu'il résulte de l'article 10 des statuts de la société.

2) Monsieur Laurent Koener, employé privé, demeurant à L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associé et de gérant administratif dans la société ci-après désignée.

3) Monsieur Thomas Koener, employé privé, demeurant à L-8210 Marnier, 34, route d'Arlon, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associé et de gérant technique dans la société ci-après désignée.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société ci-après désignée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KOREST, S.à r.l. avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 693 du 29 août 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.258.

- Que le capital social de ladite société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité le 31 décembre 2007.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leur mandat.
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Koener, L. Koener, T. Koener, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2008, Relation: EAC/2008/2880. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008035219/272/50.

(080037290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

#### **Trahern Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008035143/242/13.

(080037688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

#### **Assumption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.884.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASSUMPTION S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 192 du 22 mars 1999 (le «Mémorial»),

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.67.884

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Madame Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu Madame Cristina Floroiu, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en tant que scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés et (iii) les membres du bureau. Cette liste de présence paraphée ne varietur par les membres du bureau restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de € 263,31 pour le porter de son montant de € 30.986,69 à un montant de € 31.250,- par capitalisation de réserves et augmentation du pair comptable des actions existantes.

2. Augmentation du capital social à concurrence de € 14.385.650,- pour le porter de son montant de € 31.250,- à € 14.416.900,- avec émission de 575.426 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération par la QUESSINE S.A. par apport de l'universalité de son patrimoine.

Rapport de réviseur.

3. Modification du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à € 14.416.900,- (quatorze millions quatre cent seize mille neuf cents euros) représenté par 576.676 (cinq cent soixante seize mille six cent soixante seize) actions sans désignation de valeur nominale».

4. Divers

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de 263,31 EUR (deux cent soixante-trois virgule trente et un euros) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) à un montant de 31.250,- EUR (trente et un mille deux cent cinquante euros) par capitalisation de réserves et augmentation du pair comptable des actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de 14.385.650,- EUR (quatorze millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante euros) pour le porter de son montant de 31.250,- EUR (trente et un mille deux cent cinquante euros) à un montant de 14.416.900,- EUR (quatorze millions quatre cent seize mille neuf cents euros) par création et émission de 575.426 (cinq cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-six) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

Les actionnaires ayant renoncé pour autant que de besoin leur droit de souscription préférentiel, la souscription des 575.426 (cinq cent soixante-quinze mille quatre cent vingt-six) actions nouvelles s'est faite:

- par l'apport en nature de l'universalité du patrimoine de la société anonyme de droit luxembourgeois QUESSINE S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 105.972, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par DELOITTE S.A., le 19 décembre 2007, et signé par Monsieur Dan Arendt, réviseur d'entreprises, dans lequel l'universalité du patrimoine est ainsi apportée est décrite et évaluée.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport, soit EUR 14.385.650,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 575 426 actions, sans désignation de valeur nominale, à émettre en contrepartie.»»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Pour note, le patrimoine de la société LA QUESSINE S.A. contient notamment les éléments immobiliers suivants:

Sur la commune de Ramatuelle 83350, Les Mas de la Quessine, Biens immobiliers

I.- Une maison élevée sur sous-sol et rez-de-chaussée, exposée Est et Sud, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Quatre chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures,

- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	681	L'Escalet Nord	00	30	89

Formant le lot numéro 4 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

II.- Une maison élevée sur rez-de-chaussée, exposée Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un grand salon couvert,
- Cinq chambres (dont une en demi étage) avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures indépendant,
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	682	L'Escalet Nord	00	30	41

Formant le lot numéro 5 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

III.- Une maison élevée sur rez-de-chaussée, exposée Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Quatre chambres (dont une en demi étage) avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage accolé deux voitures,
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	689	L'Escalet Nord	00	27	58

Formant le lot numéro 9 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

IV.- Une maison élevée sur sous-sol partiel, rez-de-chaussée, exposée Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Cinq chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage accolé deux voitures,
- Grand patio
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	671	L'Escalet Nord	00	18	29
AN . . . . .	672	L'Escalet Nord	00	18	92

Formant le lot numéro 11 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

V.- Une maison élevée sur rez-de-chaussée, exposée Sud et Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Six chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures,
- Grand patio
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	685	L'Escalet Nord	00	25	63
AN . . . . .	687	L'Escalet Nord	00	21	86

Formant le lot numéro 10 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

VI.- Une maison élevée sur rez-de-chaussée, exposée Sud et Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Quatre chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures indépendant,
- Grand patio
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	669	L'Escalet Nord	00	16	32
AN . . . . .	670	L'Escalet Nord	00	10	43

Formant le lot numéro 12 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

VII.- Une maison élevée sur sous-sol partiel, rez-de-chaussée, exposée Sud et Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Cinq chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures indépendant,
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN . . . . .	662	L'Escalet Nord	00	44	70

Formant le lot numéro 16 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

VIII.- Une maison élevée sur rez-de-chaussée, exposée Est, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger, Un salon,
- Cinq chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures,
- Grand patio

- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN .....	232	L'Escalet Nord	00	25	70
AN .....	673	L'Escalet Nord	00	10	12

Formant le lot numéro 17 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

IX.- Une maison élevée sur sous-sol partiel et rez-de-chaussée, d'une superficie au sol de 300m<sup>2</sup>, exposée Est et Sud, composée de:

- Une cuisine équipée et meublée,
- Une salle à manger,
- Un salon,
- Quatre chambres avec salle de bains ou salle de douches,
- Garage deux voitures,
- Piscine,
- Jardin arboré et pelouse, arrosage automatique,
- Portail automatique,

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance		
			Ha	A	Ca
AN .....	688	L'Escalet Nord	00	30	13

Formant le lot numéro 7 du lotissement dénommé LES MAS DE LA QUESSINE

Mobilier

Dans chaque maison,

Dans la cuisine:

- Eléments hauts et bas en menuiserie Chêne et pierre de granit.
- Electro-ménager (Four, plaques vitrocéramiques, lave vaisselle de marque ATAG, et Réfrigérateur américain, évaluées à 31.500.000,- EUR (trente et un millions cinq cent mille euros) soit 31.140.000,- EUR (trente et un millions cent quarante mille euros) pour les bien immobiliers et 360.000,- EUR (trois cent soixante mille euros) pour les biens mobiliers.

Un acte sera passé par-devant Maître Xavier Ginon, notaire membre de la Société Civile Professionnelle AIME GINON ET XAVIER GINON notaires associés titulaire d'un Office Notarial à Lyon 2<sup>ème</sup>, 7, rue Antoine de Saint Exopery, pour transcrire tout cet actif repris ci-dessus auprès du bureau des hypothèques compétent.

#### Troisième résolution

En conséquence, le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 14.416.900,- (quatorze millions quatre cent seize mille neuf cents euros) représenté par 576.676 (cinq cent soixante seize mille six cent soixante seize) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 9.20 heures.

#### Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent après de 8.500,- Euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, E. Matera, C. Floriou, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2008, Relation: LAC/2007/43469. — Reçu 143.856,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mars 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008035174/206/237.

(080037559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**PM France Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.853.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2008035149/5770/12.

(080037655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**PM France Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.209.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2008035151/5770/12.

(080037641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Discovery S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.991.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008.

F. Kessler

*Notaire*

Référence de publication: 2008035352/219/14.

(080037494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Blairston Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.674.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

*Notaire*

Référence de publication: 2008035353/7241/11.

(080037583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**PGF II S.A., Société Anonyme,  
(anc. Second Property Growth Fund S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 120.587.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 18, 2006, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 120.587, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2181, dated November 22, 2006. The articles of association of the Company have been amended pursuant to deeds received by Maître Jean Seckler, prenamed:

- on December 22, 2006, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 15, dated January 15, 2007,
- on March 1, 2007, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1178, dated June 18, 2007,
- on April 24, 2007, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1446, dated July 13, 2007,
- on August 3, 2007, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2300, dated 13 October 2007,
- on December 18, 2007, not yet published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

In the absence of Mr. Mark Crader, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Ms. Sabine Ebert, Rechtsanwältin, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, duly appointed by the shareholders represented as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mr. Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the Secretary).

The meeting elected as scrutineer Mrs. Elin Egilson, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the Scrutineer).

The board of the meeting having thus been constituted, it drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the shareholders present and the proxyholders representing the represented shareholders, the members of the board and the notary, will be submitted together with this deed and the proxies to the registration authorities.

The Chairman declared and asked the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of GBP 389,920.- (three hundred eighty-nine thousand nine hundred and twenty british pounds sterling) are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Change of the name of the Company to PGF II S.A.
2. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above contemplated name change.
3. Any other business.

The meeting, having approved the Chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and has taken the following resolutions, by separate and unanimous votes:

*First resolution*

The general meeting resolved to change the name of the Company to PGF II S.A.

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«There exists a public limited liability company («société anonyme») under the name of PGF II S.A.»

There being no further business, the meeting was closed.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at eight hundred euro (800.- EUR).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 octobre 2006, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.587, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2181, daté du 22 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés conformément à des actes reçus par Maître Jean Seckler, prénommé,

- le 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15, daté du 15 janvier 2007;

- le 1<sup>er</sup> mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178, daté du 18 juin 2007;

- le 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1446, daté du 13 juillet 2007;

- le 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2300, daté du 13 octobre 2007;

- le 18 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En l'absence de Monsieur Mark Crader, Président du conseil d'administration de la société, l'assemblée générale extraordinaire était présidée par Maître Sabine Ebert, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, dûment désignée présidente pro tempore par la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée (la Présidente).

La Présidente a nommé comme secrétaire Maître Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le Secrétaire).

L'assemblée a élu comme scrutatrice de vote Madame Elin Egilson, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (la Scrutatrice de vote).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente, le Secrétaire et la Scrutatrice de vote ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

La Présidente déclara et requit le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit GBP 389.920,- (trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt livres sterling) sont représentés valablement à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Changement du nom de la Société en PGF II S.A.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le changement du nom de la Société ci-dessus.

3. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer le nom de la Société en PGF II S.A.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous le nom de PGF II S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: S. Ebert, N. Wienke, E. Egilson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2008, Relation GRE/2008/851. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035297/231/124.

(080037171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Velasquez S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008035355/7241/11.

(080037596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**EPF Holdings 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008035356/7241/11.

(080037602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MF12 S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of February.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PM FRANCE 1 S.à r.l. (formerly known as MF 10 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.099 (hereinafter the «Sole Partner»),

here represented by Mr. Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 18, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of MF 12 S.à r.l., (hereinafter the «Company») a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 118.092, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 18 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 28 September 2006 (number 1814, page 87036).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Partner decides to change the Company's name from MF 12 S.à r.l. into PM FRANCE 2 S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

« **Art. 4.** The company will have the name PM FRANCE 2 S.à r.l., a company with limited liability.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand (1,000.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PM FRANCE 1 S.à r.l. (dénommé anciennement MF 10 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.099 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de MF 12 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.092, constituée selon un acte notarié passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 septembre 2006 (numéro 1814, page 87036).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de MF 12 S.à r.l. en PM FRANCE 2 S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **Art. 4.** La société aura la dénomination: PM FRANCE 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille (1.000,-) euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, LAC/2008/8748. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035291/5770/75.

(080037174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Grant Thornton Tax & Accounting, Société Anonyme,  
(anc. Expertise & Control).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.359.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008035348/227/13.

(080037457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 133.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008035357/7241/11.

(080037607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Lux Cem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.186.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 38/2008 en date du 30 janvier 2008 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008035358/208/13.

(080037142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Grizzly Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.162.

*Extrait de résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008035471/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Eurospacience Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.995.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 février 2008 que:

- le siège social de la société a été transféré du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008035469/717/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**KEBT Europe, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.923.

—  
*Beschluss der Vertreterin der Niederlassung vom 22. Januar 2008*

Verlegung des Sitzes der Niederlassung an folgende Adresse: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung.

Für Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

KEBT EUROPE, LUXEMBOURG BRANCH

Unterschrift

Référence de publication: 2008035472/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Thamesline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.594.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Mayor de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008035475/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Lilas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 89.625.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue avec FIDUCIAIRE FIDUFISC est résiliée, le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour la Société

FORIG SC / FIDUFISC SA

C. Wetzel

Référence de publication: 2008035473/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Le Foyer de la Femme, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4735 Pétange, 10, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg F 5.933.

—  
Les soussignées:

- Madame Lily Gansen-Bertrang, présidente, demeurant à Pétange.
  - Madame Lony Eveling-Weber, vice-présidente, demeurant à Niedercorn.
  - Madame Josée Flammang-Desorbay, trésorière, demeurant à Lamadelaine,
- décident par la présente de transférer le siège de L-4170 Esch-sur-Alzette, 98, bvd. J. F. Kennedy à L-4735 Pétange, 10, rue Gillardin,

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> phrase aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Name, Zweck, Gesellschaftssitz, Dauer.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4735 Petingen, 10, rue J. B. Gillardin,

Pétange, le 17 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008035474/207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Vasto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.826.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 novembre 2007*

1/ L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Messieurs Sergio Ferraro et Antonello Previtera de leur fonction d'administrateur de catégorie A,

2/ L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, comme administrateurs de catégorie A en remplacement de Messieurs Sergio Ferraro et Antonello Previtera, administrateurs démissionnaires. La durée du mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035516/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Easy View, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 37.784.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2007*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide:

- D'accepter la démission des trois administrateurs Dr G Meier, Dr Keicher et M. Frick avec effet au 15 novembre 2007.
- De nommer administrateurs, avec effet rétroactif au 15 novembre 2007 et pour une période de six ans:
  - Monsieur Christian Dewulf demeurant à B-2800 Mechelen, 70, O.L Vrouwestraat, administrateur-délégué
  - Monsieur Fernand Toussaint demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue, administrateur
  - SA LANDIRAS INVESTMENT ayant son siège social à Panama Po Box 0816-010098, administrateur
- Il est précisé que la société est engagée par la signature de l'administrateur-délégué, agissant seul, ou par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. EASY VIEW

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s. à r.l.

Expert-comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2008035512/601/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 76.968.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance*

Les membres du Conseil de Gérance de la société ICG MEZZANINE LUXCO No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ont délibéré sur les points suivants:

*Ordre du jour:*

1. démission d'un gérant;
2. nomination d'un nouveau gérant;
3. divers.

Après délibération, le Conseil de Gérance de la société adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- approbation de la démission de Frédéric Gardeur, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

- nomination, avec effet immédiat, en tant que nouveau gérant de Mme Valérie Strappa, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le nouveau gérant a été nommé pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour le compte de ICG MEZZANINE LUXCO No. 1 S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008035550/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**LSF Ichigaya Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.801.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth of February,  
Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg by a notarial deed dated February 14th 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 311, dated March 22nd 2003, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796,

here represented by Mr Florent Trouillet, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 29 January 2008.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

« **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name of LSF ICHIGAYA INVESTMENTS S.à.r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.»

#### *Subscription and Payment*

All one hundred (100) shares are subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., prequalified, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers

- Mr Michael Duke Thomson, attorney, born in Texas (United States of America), on August 27th, 1961, with professional address at 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean, USA;

- Mr Philippe Detournay, company director, born in Hal (Belgium), on April 9th, 1966, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- as B manager

Mr Philippe Jusseau, accountant, born in Strasbourg (France), on September 16th, 1979, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. The registered office is established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq février,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée sous les lois du Luxembourg, suivant acte notarié en date du 14 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 311, du 22 mars 2003, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Monsieur Florent Trouiller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et ceder tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est dénommée LSF ICHIGAYA INVESTMENTS S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut

élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l, précitée, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant «A»

- Monsieur Michael Duke Thomson, avocat, né à Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 27 août 1961, avec adresse professionnelle à 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean;

- Monsieur Philippe Detournay, directeur de sociétés, né à Hal (Belgique), le 9 avril 1966, avec adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- en tant que gérant «B»

Monsieur Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg (France), le 16 septembre 1979, avec adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouillet, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, LAC/2008/5662. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008035189/7241/287.

(080037338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**European Life Settlements Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008035202/272/12.

(080037349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**RCG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008035199/5770/12.

(080037490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Assumption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 67.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 mars 2008.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2008035131/206/13.

(080037561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Maguro I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 136.788.

## STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

AVB ESTABLISHMENT, a Liechtenstein Foundation, recorded with the Öffentlichkeitsregister Liechtenstein under the number FL-0002.226.970-0, having its registered office in Vaduz (Liechtenstein), C/O SCHREIBER & ZINDEL Treuhand - Anstalt Kirchstrasse 39 - 9490 Vaduz

here represented by Mr Jacques Bonnier, private employee, residing in Luxembourg, 10, boulevard Royal  
by virtue of a proxy given in Vaduz (Liechtenstein), on January 4th 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (*société anonyme*) under the name of MAGURO I S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with

all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on the December 31 of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provision*

The first business year begins on the date of the formation and ends on 31st of December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing, AVB ESTABLISHMENT, prenamed, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are paid up by the Shareholder to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of thirty-one euro (EUR 31.000,-) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,200.-.

*Resolutions of the shareholder*

The above named party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) directors and that of the statutory auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors:

- Monsieur Joseph Winandy, director, residing in L-5960 Itzig, 91, rue de l'Horizon, born in Ettelbruck, on 16 February 1946.

- COSAFIN S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve (R.C.S. Luxembourg B 70.588), having for permanent representative Monsieur Jacques Bordet, director, residing in L-5762 Hassel, 27, rue de Syren, born in Lyon, on 7 March 1941.

- Monsieur Jean Quintus, director, residing in L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach, born in Peppange, on 2 November 1939.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2009.

3. V.O. CONSULTING S.A., having its registered office 8, rue Haute à Clémency, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2009.

4. The address of the registered office of the Company is at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix janvier

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVB ESTABLISHMENT, une fondation du Liechtenstein, inscrite au Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro FL-0002.226.970-0, ayant son siège social à à Vaduz (Liechtenstein), C/O SCHREIBER & ZINDEL Treuhand - Anstalt Kirchstrasse 39 - 9490 Vaduz

représentée par Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, boulevard Royal

en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée à Vaduz (Liechtenstein), en date du 4 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de MAGURO I S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, AVB ESTABLISHMENT, prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.200,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante, préqualifié, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à L-5960 Itzig, 91, rue de l'Horizon, né à Ettelbruck, le 16 février 1946.

- COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve (R.C.S. Luxembourg B 70.588), ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, demeurant à L-5762 Hassel, 27, rue de Syren, né à Lyon, le 7 mars 1941.

- Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach, né à Pempange, le 2 novembre 1939.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2009.

3. V.O. CONSULTING S.A., ayant son siège social, 8, rue Haute à Clémency, est nommé commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2009.

4. Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bonnier, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, LAC/2008/2073. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008035185/7241/500.

(080037198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Sawyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.862.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008035367/5770/12.

(080037548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Spark Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.756.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008035368/5770/12.

(080037557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.117.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

---

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 22 février 2008 que 20.094 parts sociales que détient INNOVA/4 L.P. dans INNOVA FINANCIAL HOLDING S. à r. l. ont été cédées à la société GESDORAS INVESTMENTS LIMITED ayant son siège social à 11, Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosie, Chypre.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008035487/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Eudemis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 58.861.

—  
**EXTRAIT**

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., previously AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Le nom actuel de la société est: WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008035490/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**International Technology Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 31.610.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 février 2008 au siège social*

Le conseil décide de ratifier le transfert de siège social de la Société de son adresse 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035459/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Ratatouille Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, Keesesch Gassel.  
R.C.S. Luxembourg B 135.636.

—  
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que la décision suivante a été prise:

- Transfert du siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, Keesesch Gassel.

Luxembourg, le 13 février 2008.

FIDUCIAIRE BECKER, GALES & BRUNETTI S.A., LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008035468/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Blairston Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.674.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BLAIRSTON INVESTMENT LIMITED, a private company limited by shares incorporated under the laws of Scotland, with registered office at 45, Blairston Avenue, Bothwell, Lanarkshire, G71 8 SA, recorded with the Registrar of Companies for Scotland under number 161097,

here represented by Ms Astrid Wagner, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 January 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of BLAIRSTON TRADING S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 132674, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2675 dated 21 November 2007 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requests the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Creation of two classes of managers, the Class A managers and the Class B managers;
2. Subsequent amendment of article 11 and article 12 of the articles of incorporation of the Company;
3. Designation of Maurice Houssa as Class B Manager and appointment of new managers of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to create two classes of managers, the Class A managers and the Class B managers.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend article 11 and article 12 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members. In case of several managers, these shall either be of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager signing jointly with one Class B manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.»

« **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to' managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a one Class A manager and one Class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers with the majority of managers present being located outside the United Kingdom.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the current manager Maurice Houssa, economist, born on 25 April 1959, in Luluabourg, Democratic Republic of Congo, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt is designated as Class B Manager.

Furthermore, and taking into account the designation of Maurice Houssa as Class B manager, the sole member resolves to appoint for an unlimited period:

- Cesidio Di Ciacca, born on 3 February 1954, in Edinburgh, United Kingdom, residing at 45, Blairston Avenue, Bothwell, Glasgow G71 8SA, United Kingdom;

- Seiina Di Ciacca, born on 19 February 1961, in Edinburgh, Scotland, residing at 45, Blairston Avenue, Bothwell, Glasgow G71 8SA, United Kingdom;

as Class A Managers; and,

Stéphane Liégeois, born on 16 November 1976, in Saint Mard, Belgium, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt;

as Class B Manager.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize janvier,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BLAIRSTON INVESTMENT LIMITED, un private company limited by shares constitué et régi par les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 45, Blairston Avenue, Bothwell, Lanarkshire, G71 8 SA, et enregistré au Registrar of Companies for Scotland sous le numéro 161097,

ici représentée par Mademoiselle Astrid Wagner, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de BLAIRSTON TRADING S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 132.674, constituée suivant acte notarié en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2675 du 21 novembre 2007 (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda:*

1. Création de deux classes de gérants, Classe A et Classe B;
2. Modification des articles 11 et 12 des statuts de la Société;
3. Désignation de Maurice Houssa comme gérant de Classe B et nomination de nouveaux gérants.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de créer deux classes de gérants, gérants de Classe A et gérants de Classe B.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'associée unique décide ensuite de modifier l'article 11 et l'article 12 des statuts de la société afin de leur donner le teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ils devront être soit de Classe A soit de Classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans raison précise.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

« **Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance avec une majorité de gérants présents étant localisés en dehors du Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, consistant en au moins un vote de gérant de Classe A et un vote de gérant de Classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, le gérant actuel, Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959, à Luluabourg, République Démocratique du Congo, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt, est désigné comme gérant de Classe B.

Par ailleurs, et tenant compte de la désignation de Maurice Houssa en tant que gérant de Classe B, l'associée unique décide de nommer pour une période indéterminée:

- Cesidio Di Ciacca, né le 3 février 1954, à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant au 45 Blairston Avenue, Bothwell, Glasgow G71 8SA, Royaume-Uni;

- Seiina Di Ciacca, née le 19 février 1961, à Edinburgh en Ecosse, demeurant au 45, Blairston Avenue, Bothwell, Glasgow G71 8SA, Royaume-Uni;

en tant que gérants de Classe A;

- Stéphane Liégeois, né le 16 novembre 1976, à Saint Mard, Belgique, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt;

en tant que gérant de Classe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wagner, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, LAC/2008/2625. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008035192/7241/179.

(080037582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Pascha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.789.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mars 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008035209/201/12.

(080037110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**TIL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.902.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008035157/5770/12.

(080037517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**L&O Metal Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.207.

---

Les statuts coordonnés de la société au 26 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2008.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008035383/243/13.

(080037077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---